

Pantin, le 2 mai 2022

## Information riverains Quartier Mairie-Hoche

## Objet : travaux rue de la Liberté et rue Étienne Marcel

Madame, Monsieur,

Le 9 décembre dernier, à l'occasion d'une réunion publique à l'école Liberté, j'ai présenté les travaux de rénovation de la rue de Liberté qui ont commencé le 18 avril 2022.

Ce nouvel aménagement de la rue de la Liberté permettra de réguler le stationnement, de sécuriser les traversées piétonnes par la création de plateaux surélevés et l'élargissement des trottoirs, de végétaliser la rue avec la plantation d'arbres et d'arbustes, et d'améliorer la circulation des cyclistes par le marquage d'un contre-sens cyclable. L'éclairage de la rue sera également rénové avec des luminaires LED.

À partir du 2 mai, une nouvelle phase d'interventions sera nécessaire. Elle comp<mark>rendra **des trava**ux d'aménagement de</mark> la chaussée et des trottoirs rue de la Liberté pour une durée de 7 mois, ainsi que des travaux de branchement au réseau d'assainissement sur la rue Étienne Marcel, à l'angle de la rue de la Liberté, pour une durée de 2 semaines.

Durant toute la période de travaux d'aménagement de la rue de la Liberté, qui se déroulera du 2 mai au 16 décembre 2022 :

- la circulation, l'arrêt et le stationnement seront interdits sauf aux véhicules de secours;
- la circulation sera mise en impasse, à double sens et limitée à 20 km/h, sur le tronçon situé entre la rue Hoche et le n°9 rue de la Liberté, uniquement pour les riverains, les entreprises, les véhicules de collectes des déchets ménagers, les véhicules municipaux;
- la circulation piétonne côté travaux sera interdite au fur et à mesure de l'avancée des travaux tout en garantissant l'accès des résidents à leurs logements.

Durant la période des travaux de raccordement à l'assainisseme<mark>nt de la rue É</mark>tienne Marcel (angle rue de la Liberté), qui se déroulera du 16 mai au 31 mai 2022 :

- la circulation sera interdite entre le n°16/16 bis rue Étienne Marcel et l'angle de la rue de la Liberté;
- la circulation rue Étienne Marcel sera mise en impasse et à double sens de circulation sur le tronçon situé entre la rue Montgolfier et le 16 bis rue Étienne Marcel et le tronçon entre l'avenue Jean Lolive et le 16 rue Étienne Marcel ;
- l'arrêt et le stationnement seront interdits rue Étienne Marcel afin de faciliter la circulation ;
- · la vitesse sera limitée à 20 km/h.

Afin de fluidifier tout déplacement au niveau de ces zones, la circulation générale de la rue Hoche sera modifiée avec la mise en place d'un double sens de circulation entre la rue Florian et la rue de la Liberté appuyée par le dispositif d'alternat déjà existant.

Je vous remercie de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que les nouveaux aménagements soient réalisés le plus rapidement possible.

Le Département Patrimoine bâti et Cadre de vie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 49 15 41 77 / 40 39.

Je vous remercie de votre compréhension et vous assure que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

**Bertrand Kern** Maire de Pantin

Bortrand Keny